

ORGANISATION D'ACTIVITES
IMPLIQUANT DES INTERVENANTS EXTERIEURS
DANS UNE ECOLE PUBLIQUE

CONVENTION

Entre (1)
représentée par

et

l'Inspecteur de l'Education Nationale, chargé de la circonscription d

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue en vue de permettre, à la demande du directeur d'école, l'intervention de personnels extérieurs, dans le but d'apporter une aide dans les tâches liées à l'enseignement suivant les programmes et instructions de l'Education nationale

ARTICLE 2

CADRE PEDAGOGIQUE

L'intervention visée à l'article 1 s'inscrit dans le cadre du projet d'école ou de l'un de ses avenants, adopté par le conseil d'école et régulièrement approuvé par les autorités de tutelle

ARTICLE 3

CONDITIONS D'ORGANISATION- CONCERTATION

L'intervention fera l'objet d'une concertation préalable entre l'intervenant et l'enseignant de la classe concernée.

Cette concertation portera notamment sur :

- Les objectifs de l'action
- L'organisation pédagogique à retenir ;
- Le lieu de l'action ;
- La durée de l'intervention ;
- Le calendrier et les horaires des séances.

Ces points arrêtés lors de la concertation, seront détaillés dans le projet transmis à l'Inspecteur de l'Education nationale par le directeur d'école avec la demande d'agrément de l'intervenant, suivant les instructions données par l'Inspecteur d'Académie (circulaire N°93/05/25/0900/5/SG/EPS du 30 juin 1993).

Dans certains cas prévus par cette circulaire, la concertation pourra faire l'objet d'une première approche dans le cadre d'un projet de circonscription.

Les partenaires s'engagent à répondre à toute demande d'information concernant le fonctionnement et le suivi des interventions

ARTICLE 4**RÔLE DE L'INTERVENANT EXTERIEUR**

Le rôle de l'intervenant extérieur sera défini en application des instructions rappelées par la circulaire susvisée.
Son rôle sera décrit dans le projet cité à l'article 3 et , si nécessaire, lors de la préparation de chaque séance.
Il ne pourra se substituer au maître sous l'autorité duquel il est placé durant l'intervention.

ARTICLE 5**SECURITE**

L'activité enseignée devra être conforme aux programmes et instructions officiels.

Les normes de sécurité dictées par les textes réglementaires de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, ou des fédérations dirigeantes, devront être rigoureusement respectées.

Dans le cadre de l'organisation générale décrite à l'article 3, l'intervenant pourra prendre toute mesure urgente qui s'imposerait pour assurer la sécurité des élèves. L'enseignant conservera toujours d'une manière ou d'une autre la maîtrise de l'activité en cause. A ce titre, il lui appartiendra, s'il est à même de constater que les conditions de sécurité ne sont manifestement plus réunies, de suspendre ou d'interrompre immédiatement l'activité.

ARTICLE 6**DUREE DE LA CONVENTION**

La convention signée au début de l'année scolaire a une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par une des parties, avant le début de l'année civile pour l'année scolaire suivante.

La convention pourra être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce dernier cas, la dénonciation devra faire l'objet d'un préavis de trois mois.

ARTICLE 7

La présente convention sera contresignée par le directeur de l'école concernée qui en conservera un exemplaire.

A _____, le

(2) M.

L'Inspecteur de l'Education Nationale

Le(la) directeur(trice) de l'école

(1) *la collectivité locale ou la personne de droit privé*

(2) *représentant de la collectivité locale ou de la personne de droit privé*

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES INTERVENANTS EXTERIEURS
DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES

ACTIVITES D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS
ACTIVITES D'ENSEIGNEMENTS EN SCIENCES
ACTIVITES D'ENSEIGNEMENTS EN LANGUES VIVANTES

DEMANDE N° _____ (NE PAS REMPLIR)

École :	Renseignements concernant l'intervenant :
RNE : Maternelle ☐ Élémentaire ☐ Nom : Adresse : Téléphone :	Intervenant(s) bénévole(s) ☐ Intervenant(s) rémunéré(s) : ☐ par une collectivité publique ☐ par une association non agréée ☐ par une association agréée (ministère de l'éducation nationale, rectorat) ☐ par une auto entreprise NOM, Prénom : (si plusieurs intervenants, voir page 2) Profession ou activité : Titres et/ou diplômes :
Structure employant l'intervenant :	
Dénomination (raison sociale) : Adresse : Téléphone :	Date de création de la structure : N° du contrat d'assurance : Siret :
Informations sur le projet pédagogique	
▪ Titre de l'action : ▪ Domaine(s) de l'Éducation artistique et culturelle concerné(s) : ▪ Date prévue pour la première séance : ▪ Modalités d'intervention :	
Convention (signée par l'IEN)	
<i>La signature d'une convention est obligatoire dans le cas où l'intervenant est rémunéré par une association, une entreprise ou une collectivité territoriale <u>et</u> s'il intervient régulièrement.</i> Une convention a-t-elle été signée ? oui ☐ non ☐ Date de la convention : Références ou nom de la convention :	
Pièces à joindre obligatoirement si convention	
☐ Projet pédagogique de l'école afférent à la demande ☐ Copie(s) du contrat d'assurance ☐ Copie(s) des titre(s) et/ou Diplôme(s) ☐ C.V. ☐ Copie du casier judiciaire dans le cas d'une personne à titre individuel ☐ Statuts de l'association	
AUTORISATIONS	

**FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES INTERVENANTS EXTERIEURS
DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES**

**ACTIVITES D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS
ACTIVITES D'ENSEIGNEMENTS EN SCIENCES
ACTIVITES D'ENSEIGNEMENTS EN LANGUES VIVANTES**

DEMANDE N° _____ (NE PAS REMPLIR)

Autorisation du directeur d'école
Date, cachet, signature

Renseignements concernant l'intervenant 1:	Pièces à joindre obligatoirement
Intervenant bénévole ☐ Intervenant rémunéré ☐ par une collectivité publique ☐ par une association non agréée ☐ par une association agréée (ministère de l'éducation nationale, rectorat) ☐ par une auto entreprise NOM, Prénom : Profession ou activité : Titres et/ou diplômes :	☐ Projet pédagogique <u>de l'école</u> afférent à la demande ☐ Copie(s) du contrat d'assurance ☐ Copie(s) des titre(s) et/ou Diplôme(s) ☐ C.V. ☐ Copie du casier judiciaire dans le cas d'une personne à titre individuel ☐ Statuts de l'association

Renseignements concernant l'intervenant 2:	Pièces à joindre obligatoirement
Intervenant bénévole ☐ Intervenant rémunéré ☐ par une collectivité publique ☐ par une association non agréée ☐ par une association agréée (ministère de l'éducation nationale, rectorat) ☐ par une auto entreprise NOM, Prénom : Profession ou activité : Titres et/ou diplômes :	☐ Projet pédagogique <u>de l'école</u> afférent à la demande ☐ Copie(s) du contrat d'assurance ☐ Copie(s) des titre(s) et/ou Diplôme(s) ☐ C.V. ☐ Copie du casier judiciaire dans le cas d'une personne à titre individuel ☐ Statuts de l'association

Renseignements concernant l'intervenant 3:	Pièces à joindre obligatoirement
Intervenant bénévole ☐ Intervenant rémunéré ☐ par une collectivité publique ☐ par une association non agréée ☐ par une association agréée (ministère de l'éducation nationale, rectorat) ☐ par une auto entreprise NOM, Prénom : Profession ou activité : Titres et/ou diplômes :	☐ Projet pédagogique <u>de l'école</u> afférent à la demande ☐ Copie(s) du contrat d'assurance ☐ Copie(s) des titre(s) et/ou Diplôme(s) ☐ C.V. ☐ Copie du casier judiciaire dans le cas d'une personne à titre individuel ☐ Statuts de l'association

**FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES INTERVENANTS EXTERIEURS
DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES**

ACTIVITES D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS
ACTIVITES D'ENSEIGNEMENTS EN SCIENCES
ACTIVITES D'ENSEIGNEMENTS EN LANGUES VIVANTES

DEMANDE N° _____ (NE PAS REMPLIR)

--	--

PROJET BIBLIOTHEQUE

Description et contexte:

Depuis plus de 20 ans, dans le cadre du PEDT, la volonté politique des élus de notre municipalité a toujours été de favoriser l'accès à la culture pour les enfants de la commune. Le choix d'investir dans un poste de bibliothécaire, partagé temps mairie/temps scolaire a permis de renforcer la cohérence éducative autour de l'action culturelle. La lecture ayant toujours été considérée comme le meilleur vecteur d'émancipation.

Les enseignants gardent la responsabilité de leurs élèves et établissent un projet pédagogique de classe en lien avec le projet d'école en concertation avec les bibliothécaires.

Tous les enseignants qui se sont succédé durant ces années ont tous investi ce projet, le faisant grandir et évoluer.

Un changement soudain nécessite l'intégration d'un nouvel agent municipal qui prendra le temps de se familiariser avec ce projet.

Il s'agit alors de démarrer, dans un premier temps, avec des objectifs plus modestes permettant à chacun de prendre ses marques et de construire ensemble un nouveau projet, toujours autour de la littérature de jeunesse.

Année scolaire 2024-2025 :

1. Séances partagées dans le même lieu entre un enseignant et l'agent municipal :
 - Ateliers de lecture/écriture dirigés
 - Prêt de livres

Actions prévues : cercles de lecteurs, lectures en réseaux, rallye lecture, débats, rencontres interclasses, petits champions de la lecture, olympiades de la lecture.

Créations d'expositions : en lien avec le projet des classes et/ou les thématiques travaillées dans l'école (NAH, Laïcité, ...) qui investissent l'ensemble des espaces communs de l'école (couloirs, préau, cour de récréation, ...)

2. Temps de concertations en équipe (directrice, enseignants, personnel municipal) pour préciser les objectifs et établir les programmations par période.
3. Fin d'année scolaire : évaluation et bilan de la 1^{ère} année, projections et évolutions

Modalités d'organisation :

L'organisation matérielle peut être prise en charge par l'agent : gestion des cahiers, expo thématiques, cahier de littérature, ce qui permettrait aux enseignants de se concentrer sur les objectifs pédagogiques d'apprentissage.

Il s'agit de lier la partie lecture/littérature des programmes de l'Education Nationale et les activités autour du livre dans des ateliers co-construits.

Les interventions se passent en bibliothèque. Un enseignant et l'agent sont présents en séparant les espaces de travail.

L'organisation sera globale sur l'école avec la présence permanente d'un enseignant, les échanges de service seront possibles, l'organisation interne est flexible et dépend des projets de classe, de cycle, d'école.

Les thèmes proposés pour cette année sont :

- *Les contes traditionnels*
- *La nature et la protection de l'environnement*
- *Le tour du monde*
- *Le monde de la magie (sorcières, sorciers, potions) pour la classe Harry Potter*
- *Les histoires policières*

Ces domaines de littérature permettent aussi un travail transversal comme l'amitié, la famille, le courage, la générosité, l'empathie, l'organisation de l'espace et le temps (histoire et géographie), les différentes cultures dans le monde et l'art.